



*« La charte est avant tout un outil de cohésion interne. Elle permet de se mettre d'accord à tout moment sur les objectifs, les droits et les devoirs de chacun au sein du réseau ».<sup>1</sup>*

### **Les enfants de la Maison Relais Highländer ont le droit :**

- À faire des propositions,
- De s'exprimer librement,
- De communiquer leur propre opinion,
- De faire librement les activités selon leurs désirs,
- De fonctionner selon leur rythme au quotidien,
- À des règles et de la sécurité pendant leur encadrement,
- À des explications,
- A un soutien personnel et pédagogique,
- A une atmosphère agréable en Maison Relais.

### **Les enfants ont le devoir :**

- De respecter chaque individu qui fréquente la Maison Relais,
- De respecter les règles de la Maison Relais,
- D'écouter et d'accepter d'autres avis,
- De respecter le matériel mis à disposition,
- D'être sincère et correcte.

### **Les parents ont le droit :**

- A un encadrement de qualité de leur(s) enfant(s),
- de communiquer leurs désirs et attentes,
- de connaître les règles de la Maison Relais,
- D'être soutenu par le personnel éducatif,
- de travailler avec le personnel qui est à leur écoute,
- de collaborer et participer aux activités proposées,
- de créer une relation de confiance avec le personnel éducatif,
- de recevoir régulièrement des informations concernant leur(s) enfant(s).

---

<sup>1</sup> Voir <https://www.placedesreseaux.com/Dossiers/animer-developper/charte.htm>

### **Les parents ont le devoir :**

- De prendre les informations du personnel au sérieux
- De nous prévenir en cas d'absence de leur enfant
- De récupérer les enfants à l'heure selon les inscriptions et au plus tard 19h (fermeture de la Maison Relais)
- De s'intéresser au quotidien de leur enfant
- D'apporter le matériel nécessaire au quotidien (pantoufles, brosse à dents, ...)
- De vérifier et surveiller les devoirs des enfants,
- d'être à l'écoute du personnel éducatif,
- De s'échanger régulièrement avec le personnel éducatif.

### **Les éducateurs ont le droit :**

- À de la reconnaissance de leur travail,
- À être traité avec du respect et de la politesse,
- au soutien des parents en ce qui concerne les règles de la Maison Relais,
- de signaler un mauvais comportement des enfants aux parents,
- d'avoir leur propre opinion,
- De travailler adéquatement en équipe,
- a bien collaborer avec les parents,
- a travailler en collaboration avec des intervenants extérieurs.

### **Les éducateurs ont le devoir :**

- D'assurer le bien-être des enfants
- De veiller aux intérêts individuels des enfants,
- de faire au cas par cas car chaque enfant est différent et unique,
- de respecter les droits des enfants,
- d'avoir un comportement professionnel,
- de faire des observations,
- d'être ponctuel et préparé,
- de faire régner une atmosphère qui convient aux enfants, aux parents et au personnel éducatif,
- de faire évoluer les enfants.